



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles
Tél : 03 81 68 53 32
www.parc-doubs-horloger.fr

Le onze mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Etaient présents :

Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Suzanne GUERRIN, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Christine BOUQUIN, Jean-Noël CUENOT, Bernard JACQUET, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Valérie PAGNOT, Pierre VAUFREY.

Etaient absents :

Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Eric HOULLEY, Christian MOREL, Franck VILLEMMAIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Valérie PAGNOT a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Anthony CUENOT a été élu secrétaire.

Les membres du bureau approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité (10 novembre 2022).

*** Retour des travaux des commissions par les vice-présidents**

*** Commission urbanisme, architecture et paysages**

L'enquête publique du SCoT se poursuit.

Le 9 mai a eu lieu le rendu du guide des entrées de bourgs.

*** Commission milieux naturels, biodiversité**

La prochaine commission aura lieu le 22 mai. Nous travaillons en ce moment sur le sujet des aires terrestres éducatives.

*** Commission agriculture et forêt**

Le séminaire de la fédération des Parcs aura lieu dans le Vercors au mois de juin.

Le 16 mai se déroulera le concours des prairies fleuries avec le déplacement du jury sur les différentes parcelles candidates.

Une convention de partenariat avec l'ONF a été signée. Parmi les différents objets de travail de la convention ont été organisées 2 journées de formation sur le changement climatique avec le corolaire espèces/forêts. L'ONF a développé un logiciel qui étudie les espèces à planter pour un horizon 2070. Si la prise de conscience est en route sur la forêt publique, un travail similaire est à conduire avec le CRPF sur la forêt privée mais l'entrée est plus difficile.

La Chambre d'agriculture conduit le projet Résilience des systèmes herbagers face au changement climatique (RESYSTH), il s'agit de voir ce que les fermes peuvent mettre en action dans ce cadre. Pour accompagner ces actions, le Parc est entré au Cotech de ce programme.

Monsieur Prieur ajoute qu'à Pierrefontaine-les-Varans sur une parcelle d'épicéas touchés par scolytes, une convention a été signée avec la Chambre pour la mise en place d'un bail environnemental permettant l'agroforesterie basée sur des plantes mellifères.

*** Commission culture et patrimoine**

Anthony Cuenot annonce que le 12 juin aura lieu l'Educ'tour en lien avec l'étude Destination horlogère.

Par ailleurs une rencontre avec l'association « Site remarquable du goût » est en cours d'organisation.

Le 31 mai une rencontre avec les représentants du cheval comtois est prévue.

Enfin, un déplacement à Landresse autour de la maison Pergaud est en cours de réflexion.

*** Commission communication, finances et ressources humaines**

La réalisation du site internet a été confiée à l'agence YATA qui a commencé le travail.

*** Convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Doubs (CH)**

Le Parc du Doubs Suisse est une association, il a été classé en 2013 et fêtera ses 10 ans le 3 juin 2023.

Une nouvelle charte est entrée en vigueur sur un périmètre modifié au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 10 ans. Il compte maintenant 15 communes réparties sur 3 cantons représentant une surface de 312 km² pour 60 500 habitants.

Elle remplace une convention conclue en 2015 rendue obsolète par la création du Parc en France et le renouvellement de la charte du Parc en Suisse.

L'objet de cette convention est de :

- donner un cadre formel à la coopération du Parc du Doubs et du Parc du Doubs Horloger,
- garantir la coordination et la cohérence des démarches et activités des deux partenaires ,
- favoriser la mise en œuvre de collaborations, par le biais de projets concrets, concourant à la résolution de problématiques partagées, au bénéfice de l'attractivité, du développement, de la protection et de la mise en valeur du territoire commun,
- enrichir et concilier les approches thématiques en fonction de cultures de travail et de méthodes d'intervention différentes,
- rappeler la vision à long terme d'un éventuel parc naturel régional transfrontalier, en fonction de l'évolution de la collaboration des deux parties et des possibilités juridiques d'un tel projet.

Elle vise les thématiques suivantes :

- Développement économique durable, notamment touristique et agricole,
- Préservation et valorisation de l'environnement et du patrimoine,
- Education au territoire et culture,
- Promotion, communication.

Elle confirme qu'elle se met en œuvre à travers les moyens suivants :

- Comité stratégique transfrontalier composé de 4 représentants de chaque Parc.
- Représentation croisée dans les instances sans voix délibérative.
- Ressources humaines avec une collaboration entre les techniciens des deux Parcs.

Cette convention cadre ne comporte pas de volet financier.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **autorise le Président à signer la convention.**

Gilles Robert suggère qu'il soit mis un peu de communication Suisse dans notre communication en relayant une partie de leurs évènements.

*** Mise en place du Conseil scientifique et Conseil de développement**

La constitution du conseil scientifique est en cours. La première étape est d'identifier la présidence de ce conseil scientifique qui sera chargée de faire une proposition de composition qui sera adoptée par les élus du Parc si elle lui convient.

Les quatre missions principales de ce conseil sont les suivantes : éclairage, expertise, recherche, pédagogie.

Monsieur le Président propose de confier la présidence à un binôme composé d'un homme et d'une femme pour une meilleure représentativité.

Par ailleurs les membres du bureau sont appelés à proposer des noms de chercheurs avec lesquels ils seraient en lien et que nous pourrions contacter dans le cadre de notre recherche d'une présidence en binôme.

En ce qui concerne le conseil de développement, les commissions seront appelées à faire des propositions sur la base de leurs partenaires de travail sur les différentes thématiques.

*** Assemblée des maires**

L'assemblée des maires et des présidents de communautés de communes est l'une des assemblées consultatives prévues par les statuts du PNR.

Elle se réunira le 25 mai prochain avec ces 3 objets :

- Présenter le rapport d'activité
- Recueillir les besoins des communes
- Connaître les réalisations des communes

Nous vous invitons à vous faire le relais de cette invitation auprès de vos collègues afin que nous nous y retrouvions les plus nombreux possible.

*** Signalétique de randonnée : panneaux de départ**

Les panneaux de départ des itinéraires de randonnée pédestre sont à l'échelle du Parc, soit inexistantes ou vieillissantes ou encore disparates. Le département ne dispose pas à l'heure actuelle d'une charte graphique visuelle des panneaux de départ.

Le Président présente le projet engagé avec le département du Doubs et les communautés de Communes du Parc pour uniformiser et créer des panneaux de départ des itinéraires de randonnée pédestre. Cette action s'inscrit dans la mesure 3.3.1. de la charte.

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger travaille avec les EPCI et le Département du Doubs pour élaborer une charte, qui deviendra par la suite la charte départementale proposée et déployée sur les autres territoires gestionnaires de sites du département du Doubs. Cette action est liée avec l'inscription des itinéraires au plan départemental des itinéraires de petite randonnée.

Une réunion de concertation entre toutes les parties a validé les informations essentielles qui doivent figurer sur ces panneaux : l'identification, la cartographie, le code du balisage, les informations pratiques.

- Le titre de la randonnée, une petite phrase de présentation, le temps de la randonnée, les kilomètres, le dénivelé, la difficulté,
- La carte avec les courbes de niveau et le sens de la randonnée,
- Le code du balisage : continuité, changement de direction et mauvaise direction, avec le code couleur du type de sentier, GR®, GR® de pays ou PR.
- Les recommandations de sécurité et de protection des milieux en moyenne montagne, le téléphone des secours, les Logos des financeurs, Région, Département et CC gestionnaires, QR Code Géotreck et suricate.

Les diverses informations et recommandations seront traduites par des pictogrammes afin d'être comprises par les non francophones, personnes en situation de handicap ou ne sachant pas lire. Pour les recommandations de protection des milieux naturels le Parc utilisera les logotypes spécifiques de la fédération des Parcs naturels régionaux mis en avant dans leur campagne de promotion « quand on arrive en Parc ».

La carte sera prédominante, sur un format à minima de largeur 80 cm et hauteur 110 cm, qui pourra intégrer jusqu'à 3 sentiers au même départ, variabilité du format et adaptabilité de l'échelle de la carte. Les panneaux seront réalisés dans un matériau résistant aux intempéries et aux UV. Ils seront posés sur deux poteaux en bois fixés par des platines sur des plots béton. Une attention particulière devra être apportée aux points de départ, visibilité avec proximité d'un parking et offre de service en rapport.

Le Département du Doubs est associé financièrement à la démarche dans le cadre du PDIPR, administrativement il participe, arbitre et valide les orientations prises.

Le Parc naturel régional, pilote l'opération dans sa globalité, il écrit la charte graphique qui sera ensuite « cédée » au département. Le Parc dépose les dossiers de demande de subvention, signe les devis, centralise les commandes et paye les fournisseurs.

Pour bénéficier de cette opération, les EPCI s'engagent à inscrire leurs sentiers au plan départemental des itinéraires de randonnée pédestre, ils apportent leurs concours et les éléments techniques qui doivent permettre la mise en page des panneaux et en effectuent la pose.

Une fois l'opération terminée, une convention de mise à disposition sera signée entre le Parc et les EPCI qui s'engageront à en assurer l'entretien dans le cadre légal de leur compétence et à rembourser au Parc les frais d'assurance ou autres qui pourraient advenir.

Le remplacement éventuel des panneaux par la suite n'est pas concerné par la présente opération et seront à la charge des Communautés de Communes.

FINANCEMENT

Cette action sera financée à 50% par le département du Doubs et à 50% par l'ANCT sur les fonds du Massif du Jura.

L'opération sera déployée et devra être terminée dans les deux ans qui suivront l'attribution des subventions.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES						TOTAL
		Département		ANCT		Parc		
Poste de dépense	Coût HT	%	€	%	€	%	€	
Charte graphique générale	1 000	50	500	50	500			
Adaptation par panneau	12 000	50	6 000	50	6 000			
Fabrication des panneaux	9 000	50	4 500	50	4 500			
Supports	49 000	50	24 500	50	24 500			
TOTAL	71 000	50	35 500	50	35 500			71 000

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valident le plan de financement proposé
- autorise le Président à solliciter la subvention
- autorise le Président à engager les dépenses relatives au projet

Monsieur le Président profite de ce point d'ordre du jour pour évoquer l'avenir des panneaux du Pays Horloger. Une réflexion doit être conduite sur leur avenir. Il y a des endroits où ils ne sont plus utiles ou plus à jour, d'autres où ils le sont encore.

Monsieur Prieur répond qu'il s'agit d'évaluer le message que l'on veut faire passer et aussi ce que le citoyen en perçoit.

Monsieur Robert ajoute qu'il faudrait évaluer ce que l'on peut réutiliser et voir ce qui est récupérable. Monsieur Leroux conclue en précisant qu'il faudrait confier cette mission à Chloé et Océane et y associer le département en tant que gestionnaire des routes.

*Pays Horloger : Contrat territoires en action avec la Région

Le cadre général du contrat est le suivant :

1. Axes d'intervention	Thématiques prioritaires concernées	Enveloppe d'investissement
Axes obligatoires		
Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources naturelles, réduction des besoins en énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) Urbanisme durable : requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés Alimentation de proximité 	30 % a minima
Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	<ul style="list-style-type: none"> Services à la population, accompagnement de nouveaux services Economie de proximité 	50 % au maximum
Axes optionnels		
Faciliter l'accès à la santé pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'environnement en santé en proximité en lien avec l'offre de soins de 1er recours Actions de santé environnementale Actions en lien avec la feuille de route régionale de santé 	Au choix du territoire
Favoriser les mobilités durables du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux équipements/infrastructures Soutien à l'acquisition de matériels 	Au choix du territoire
Axe proposé par la structure porteuse	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie thématique correspondant à une priorité locale Possibilité de réaliser des expérimentations, de proposer des projets innovants 	Au choix du territoire

Au regard du contenu des 3 CRTE, il est proposé la ventilation de l'enveloppe suivante dans le cadre de l'élaboration du contrat :

Axes d'intervention	Période 2022-2026 (date limite de dépôt des demandes de subvention : 31/12/2025)	%	Période 2026-2028 (avenant n°1)
Axes obligatoires			
Axe 1 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique	537 836,50 €	50	
Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population	300 000 €	28	
Axes optionnels			
Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous	50 000 €	5	
Axe 4 : Favoriser les mobilités durables du quotidien	187 836,50 €	17	
Axe 5 : Développement économique, préservation des savoir-faire emblématiques			
Part de crédits de l'enveloppe non-affectée			
TOTALGENERAL	1 075 673 €	100	... €

Dans le cadre de l'élaboration du contrat, il reste à travailler et à régler les points d'opposition suivants avec les services du conseil régional :

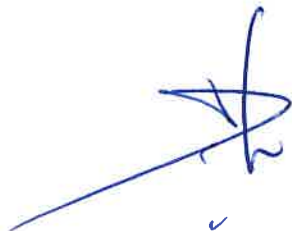
- Le projet de territoire qui selon les services de la région ne peut être ni une déclinaison des axes pertinents de la charte, ni des éléments issus du SCoT, ni une synthèse des CRTE et des contrats PAC mais une démarche de projet de territoire à part entière. L'imbrication Parc/Pays telle que nous l'avons conçue ensemble n'est plus ce qu'ils attendent. Nous avons envisagé le Pays Horloger comme un simple périmètre subdivision du Parc pour certaines politiques qui ne peuvent être portées à l'échelle Parc, mais qui ne dispose plus d'une stratégie propre dans la mesure où il est placé au service du Parc.
- Les moyens de fonctionnement affectés au Pays, auxquels ils n'acceptent de participer que pour des agents thématiques dédiés (aujourd'hui CLS et SCoT) mais pas pour l'animation du Pays. Aujourd'hui la participation statutaire Pays (66 000 €) est entièrement affectée au CLS, au covoiturage et à Luxe & Tech.
- Le manque d'animation de l'échelon Pays avec le retour de cet échelon nous pénalise

Échéance au 15 août pour le contrat de territoire.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Acte la ventilation par axe du contrat TEA**

Approbation à l'unanimité.



Le Président

Denis Leroux